

La comptabilisation de la paye et des charges sociales

Introduction

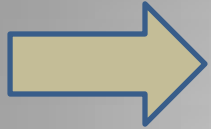
Plan

 **Les documents utilisés pour la paye**

 **Les étapes d'enregistrement de la paye et des charges sociales :**

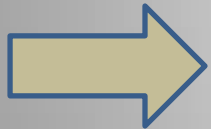
- 1) Versement éventuel d'un acompte au salarié
- 2) Enregistrement des salaires bruts
- 3) Enregistrement des cotisations sociales salariales
- 4) Enregistrement des charges patronales
- 5) Paiement des salaires nets et des oppositions
- 6) Paiement des cotisations sociales (salariales et patronales) aux organismes sociaux

Les documents utilisés pour la paye :



Le bulletin de paie : remis au salarié à chaque versement de rémunération :

- Permet au salarié de contrôler le montant de sa rémunération.
- Simplification du bulletin de paie pour l'employeur.



La DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales) :

- Obligatoire pour tous les employeurs.
- Déclaration qui rassemble le détail des rémunérations pour chaque salarié.
- Création de la DADS-U (Déclaration Automatisée des Données Sociales Unifiée) : 1 seule déclaration pour tous les organismes de protection sociale.

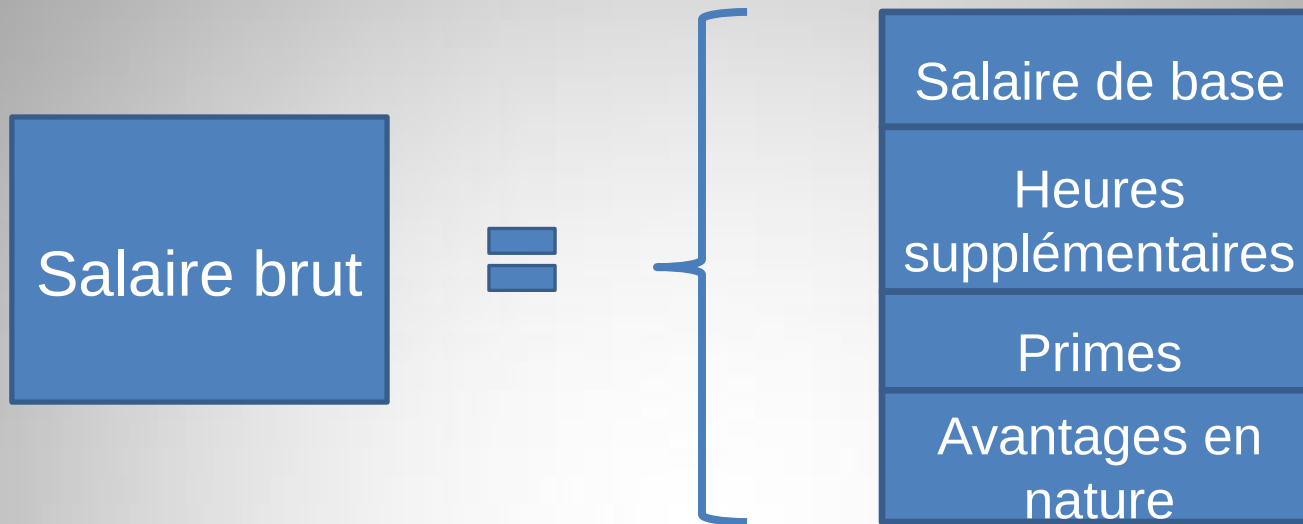
Les étapes d'enregistrement de la paye et des charges sociales :

Etape 1 : versement éventuel d'un acompte au salarié

Avances et acomptes : sommes versées au salarié avant la date habituelle de paiement.

		Débit	Crédit
	Au cours du mois		
425	Personnel -avances et acomptes	Montant acompte	
512	Banque		Montant acompte
	<i>Versement de l'acompte à « nom du salarié »</i>		

Etape 2 : enregistrement des salaires bruts



Exemples de primes:

- Prime d'ancienneté
- Prime de danger
- Prime de fin d'année
- ...

Avantages en nature :

Logement, nourriture, transport...

Comptabilisation :

		Débit	Crédit
	En fin de mois		
641	Rémunération du personnel	Montant Salaire Brut	
421	Personnel -Rémunération dues		Montant Salaire Brut
	<i>Comptabilisation des salaires bruts</i>		

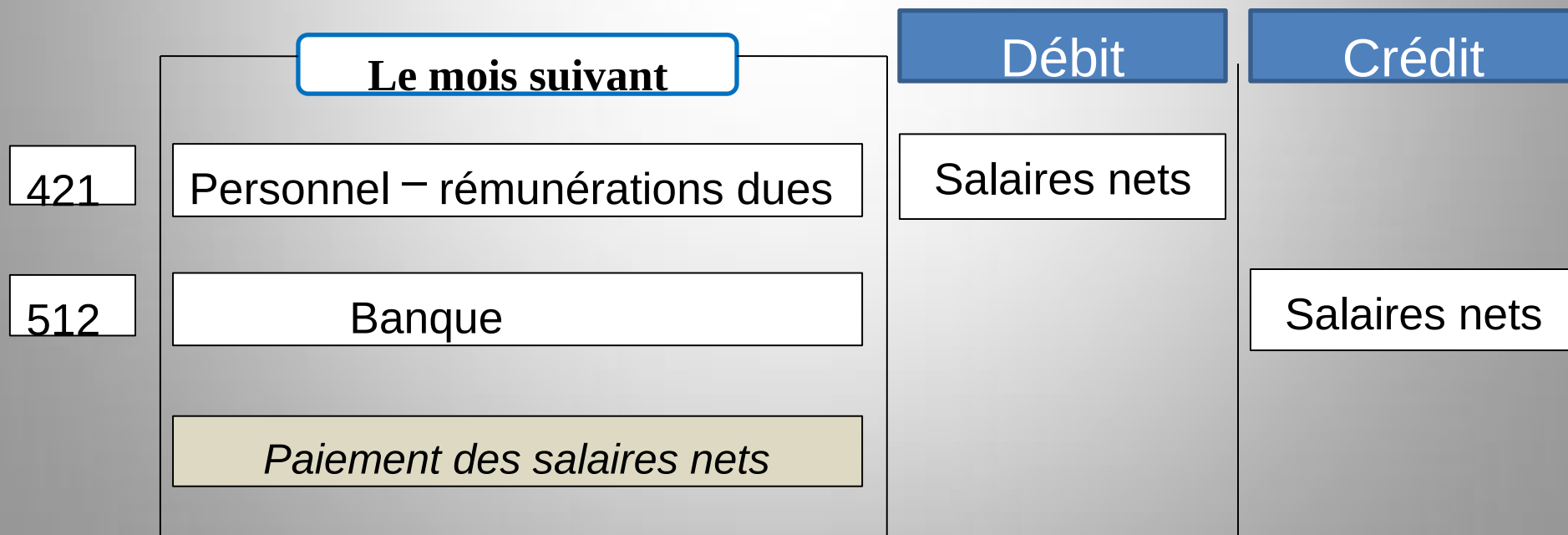
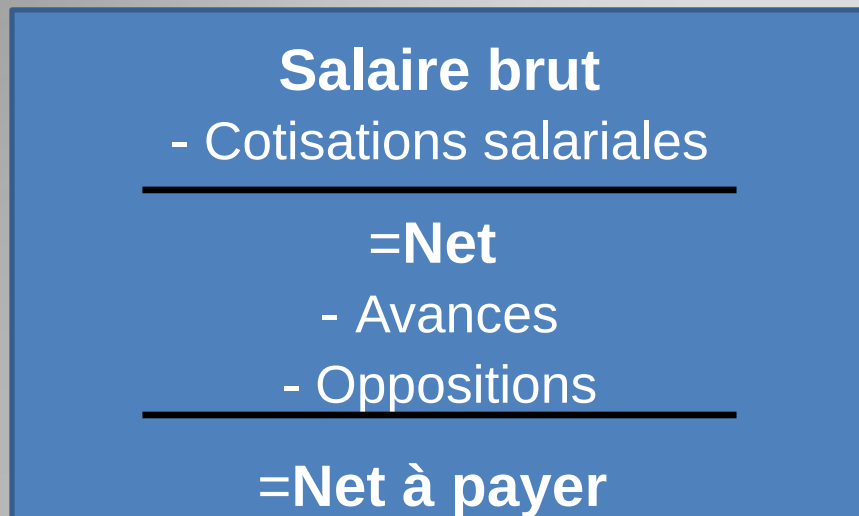
Etape 3 : enregistrement des cotisations sociales salariales

En fin de mois		Débit	Crédit
421	Personnel – rémunération dues	Total cotisations salariales avance/acompte + opposition	
431	Sécurité sociale		Cotisations à l'Urssaf
4371	ASSEDIC		Cotisations à l'Assedic
4372	Caisses de retraite		Cotisations aux caisses de retraite
425	Personnel -avances et acomptes		Avances et acomptes
427	Personnel – oppositions		Oppositions
<i>Comptabilisation des cotisations salariales</i>			

Etape 4 : enregistrement des charges patronales

		Débit	Crédit
En fin de mois			
645	Charge de sécurité sociale et de prévoyance	Total cotisations patronales	
431	Sécurité sociale		Cotisations à l'Urssaf
4371	ASSEDIC		Cotisations à l'Assedic
4372	Caisses de retraite		Cotisations aux caisses de retraite
	<i>Comptabilisation des charges patronales</i>		

Etape 5 : paiement des salaires nets



Règlement des oppositions

Opposition : somme retenue sur le salaire en vertu d'une décision de justice et reversée directement au créancier du salarié.

		Débit	Crédit
	Date qui dépend de la décision de justice		
427	Personnel – oppositions	Montant opposition	
512	Banque		Montant opposition
	<i>Règlement des oppositions</i>		

Retenues salariales et cotisations patronales

Salaire brut

CSG + CRDS
+ Cotisations salariales

Salaire nets

CSG: Contribution Sociale Généralisée
CRDS: Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale

Sécurité sociale(URSSAF): assurance maladie, vieillesse...

Assurance chômage:

• ASSEDIC

• APEC (pour les cadres)

Retraite complémentaire:

• Non cadres: ARRCO

• Cadres: AGIRC

Cotisations patronales
à la charge de
l'entreprise

Sécurité sociale(URSSAF): assurance maladie, vieillesse...

Assurance chômage:

• ASSEDIC

• APEC (pour les cadres)

Retraite complémentaire:

• Non cadres: ARRCO

• Cadres: AGIRC

Etape 6 : paiement des cotisations sociales

		Débit	Crédit
	Le mois suivant		
431	Sécurité Sociale	Cotisations salariales & patronales Urssaf	
4371	ASSEDIC	Cotisations salariales & patronales Assedic	
4372	Caisses de retraite	Cotisations salariales & patronales Caisses de retraite	
512	Banque		Total cotisations salariales & patronales
	<i>Paiement des cotisations sociales</i>		

Vérification:

Le total des montants au débit des comptes de charges (charge totale pour l'entreprise) doit être égale au total des sommes portées au crédit du compte 512 banque.

Exemple :

Total des comptes 64

Salaires bruts 6210.04

Ch. Patronales 2670.29

TOTAL

8880.33

Compte 512 Banque

300.00 Acompte

4670.88 Salaires nets

3909.45 Org. sociaux

TOTAL

8880.33